

Gouvernement du Québec

Décret 542-2017, 7 juin 2017

CONCERNANT le renouvellement du mandat de six membres indépendants, dont la présidente du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec

ATTENDU QUE l'article 6.1 de la Loi sur la Société des loteries du Québec (chapitre S-13.1) prévoit notamment que la Société des loteries du Québec est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil;

ATTENDU QUE l'article 6.2 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement nomme les membres du conseil, autres que le président de celui-ci, en tenant compte des profils de compétence et d'expérience établis par le conseil et que ces membres sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans;

ATTENDU QUE l'article 8 de cette loi prévoit qu'à l'expiration de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette loi prévoit que le gouvernement nomme le président du conseil d'administration pour un mandat d'au plus cinq ans;

ATTENDU QUE l'article 11 de cette loi prévoit que le gouvernement fixe le traitement ou, s'il y a lieu, le traitement additionnel, les allocations ou les honoraires des membres du conseil d'administration;

ATTENDU QUE M^{es} Lynda Durand, Nathalie Goodwin et madame Anie Perrault ainsi que monsieur Alain Albert ont été nommés membres du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec, par le décret numéro 1169-2011 du 23 novembre 2011 et qualifiés comme membres indépendants par le décret numéro 1218-2011 du 30 novembre 2011, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE madame Hélène F. Fortin a été nommée de nouveau membre indépendante et présidente du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec par le décret numéro 686-2012 du 27 juin 2012, que son mandat viendra à échéance le 26 juin 2017 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE monsieur Donald M. Bastien a été nommé membre indépendant du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec par le décret numéro 686-2012 du 27 juin 2012, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Finances :

QUE madame Hélène F. Fortin, comptable professionnelle agréée, associée principale à la certification, LF&B - CPA inc., soit nommée de nouveau membre indépendante et présidente du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec pour un mandat de quatre ans à compter du 27 juin 2017;

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres indépendants du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Donald M. Bastien, administrateur de sociétés;

— M^e Lynda Durand, présidente et directrice générale, Les productions O.S.T.A.R. inc.;

— madame Anie Perrault, directrice générale, BIOQuébec;

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres indépendants du conseil d'administration de la Société des loteries du Québec pour un mandat de quatre ans à compter des présentes :

— monsieur Alain Albert, administrateur de sociétés;

— M^e Nathalie Goodwin, associée et administratrice, Agence Goodwin inc.;

QUE le décret numéro 610-2006 du 28 juin 2006, concernant la rémunération des membres des conseils d'administration de certaines sociétés d'État, s'applique aux personnes nommées en vertu du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

66732

Gouvernement du Québec

Décret 543-2017, 7 juin 2017

CONCERNANT le retrait du territoire de la Municipalité de Saint-Valentin de la compétence de la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valentin est partie à une entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Rémi;